

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sont restituées dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Septembre 1874.

Département de Maine-et-Loire.

Election à l'Assemblée Nationale.

Dimanche 13 septembre 1874.

CANDIDAT :

M. Ch. BRUAS

Vice-président du Conseil général de Maine-et-Loire.

M. BRUAS (Charles-Michel-Pierre), né à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), le 2 juillet 1807 ;

Adjoint au maire de Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire), de 1838 à 1843 ;

Juge au tribunal de commerce de Saumur en 1846 et en 1847 ;

Président du tribunal de commerce de 1848 à 1851 ; puis de 1855 à 1858 ;

Conseiller d'arrondissement de 1848 à 1870 ;

Président du conseil d'arrondissement pendant les quinze dernières années ;

Conseiller municipal de Saumur pendant quinze ans ;

Membre du Bureau de bienfaisance et de l'administration hospitalière de Saumur ;

Président et l'un des fondateurs de la Société de secours mutuels *La Saumuroise*, de 1851 à 1863, et honoré d'une médaille d'argent ;

Maire de Brain-sur-Allonnes depuis septembre 1861 ;

Conseiller général en 1869 ;

Vice-président du Conseil général en 1871, 1872, 1873.

Président de la commission départementale en 1871, 1872, 1873, et président de la commission du budget, depuis qu'il siège au Conseil général.

Cette nomenclature si honorable nous paraît être la meilleure réponse à faire aux détracteurs intéressés de la candidature de M. Ch. Bruas. Aucun autre candidat ne se présente avec des titres si solides à la confiance des électeurs.

Aux électeurs du département de Maine-et-Loire.

Trois candidats se présentent à vos suffrages pour l'élection du 13 septembre.

M. Maillé, candidat républicain.

M. Eugène Berger, candidat de l'Empire.

M. Charles Bruas, candidat conservateur et mac-mahonien.

La République de M. Maillé, c'est, à bref délai, le renversement certain de Mac-Mahon et le retour au pouvoir des amis et compères de M. Gambetta.

L'Empire de M. Eugène Berger, c'est une aventure dangereuse entreprise témérairement en faveur d'un prince de dix-huit ans, incapable de porter le poids des affaires et du gouvernement.

A tout cela, M. Charles Bruas préfère et oppose le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, qui est pour tous un gage de paix, d'ordre et de sécurité.

Electeurs de Maine-et-Loire, n'êtes-vous pas d'accord avec M. Ch. Bruas ?

La République définitive, c'est le chaos ou la guerre intérieure.

L'Empire, c'est un nouveau changement de gouvernement, et ce serait très-probablement la guerre extérieure avec toutes ses conséquences.

Mac-Mahon, c'est la paix et l'ordre à l'intérieur ; c'est la paix et l'honneur en face de l'étranger ; c'est le présent affermi et préparant sagement l'avenir, en nous rendant le sentiment de la sécurité.

Electeurs, choisissez !

M. Bruas n'est ni un candidat républicain, ni un candidat bonapartiste ; M. Bruas est un appui solide et ferme pour le gouvernement réparateur du maréchal de Mac-Mahon.

Le *Petit Moniteur* caractérise avec autant de bon sens que de vérité la candidature conservatrice et mac-mahonienne de M. Ch. Bruas :

« Les polémiques électorales, dit-il, deviennent fort vives depuis quelques jours dans la presse parisienne. Les électeurs de Maine-et-Loire sont convoqués pour le 13 septembre prochain, et il se présente dans ce département un candidat franchement et exclusivement septennaliste. Les journaux d'opposition affectent de traiter ce candidat de phénomène. A les entendre, jamais prétention plus étrange ne se produisit, et il est à peine besoin d'ajouter que, selon eux, l'insuccès de ce candidat est aussi inévitable que mérité.

« Et pourtant, on a peine à comprendre comment la candidature dont il s'agit, qui est celle de M. Bruas, justifierait toutes les attaques dont elle est l'objet. Un candidat septennaliste est un homme qui dit aux électeurs :

« M. le maréchal de Mac-Mahon est Président de la République pour sept ans ;

« je suis d'avis qu'il ne faut pas toucher à son pouvoir, et je m'engage à le défendre par ma parole et par mes votes. »

« En vérité, y a-t-il quelque chose de plus raisonnable qu'un pareil langage ? N'est-ce pas celui qui s'impose à tous les bons citoyens ?

« Les républicains, eux, mettent à leur adhésion au septennat, une condition, c'est que la République soit proclamée, au préalable, de telle sorte que le maréchal ne serait plus le chef d'un gouvernement dont il est la personnification pour sept ans, mais le délégué temporaire d'un gouvernement définitif. Tout cela est bel et bon ; mais, nous le demandons, quelle serait la force des républicains dans ce pays, si M. Thiers n'était pas à leur tête ? Les mœurs républicaines ont-elles fait des progrès ? L'esprit public est-il à l'abri de toute inquiétude sur les conséquences de cette institution qui nous a valu 93, 1848 et 1871 ? Avec un personnel qui rallie au sommet de très-honnêtes gens, nous en convenons, mais à l'autre extrémité les radicaux et les communalistes, la République, dans le présent, offre-t-elle la sécurité ?

« Nous ne le croyons pas.

« Dans le Maine-et-Loire, les radicaux ont un candidat, au profit duquel ils s'agitent beaucoup, mais qui ne semble pas jusqu'ici gagner beaucoup de terrain. Les élec-

teurs de ce département ne sont pas comme certains journaux de Paris, ils trouvent qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans une candidature septennaliste. Nous voudrions qu'ils ne s'en laissassent pas détourner par une autre candidature qui, celle-là, a un tout autre caractère, puisqu'elle tend à une restauration bonapartiste.

« La profession de foi de celui qui la représente affecte un petit air protecteur vis-à-vis du maréchal de Mac-Mahon, qui fait sourire si l'on compare la notoriété et les services de M. Berger avec la personnalité du Président de la République.

« Lorsqu'il y a trois mois M. de Bourgoing se fit élire dans la Nièvre, il avait presque caché son drapeau. Il ne le sortit que le lendemain du scrutin, lorsqu'il se vit en possession de la majorité. Dans la récente élection du Calvados, M. Le Provost de Launay joua le même jeu ; il voulait, lui aussi, plus que ses compétiteurs, le septennat et l'organisation des pouvoirs du maréchal. Mais M. Berger est beaucoup moins affirmatif. Il ne se rallie au gouvernement actuel que sous réserve, et à la condition qu'il sera un trait d'union entre le régime actuel sans lendemain et l'appel au peuple, sous forme de plébiscite.

« Entre ces trois candidats, celui qui est le plus conservateur, dont la profession de foi répond le plus aux besoins et aux intérêts du pays, c'est M. Bruas. Lui seul n'est pas révolutionnaire ; tous les autres demandent un changement de gouvernement, c'est-à-dire la suppression immédiate de garanties d'ordre et de tranquillité sur lesquelles l'Assemblée a eu tant de peine à s'entendre depuis 1871. Les électeurs de Maine-et-Loire ne sauraient obéir, sans se méprendre sur leurs intérêts, aux excitations des républicains et des bonapartistes. Les partis sont aveugles et excessifs.

« Quand un pouvoir fort et défini existe, rien n'est plus naturel que de lui demander telle ou telle condition d'exercice ; quand il ne fait que naître, quand il représente le premier essai de gouvernement possible après une période de révolution, de désastres et de divisions intérieures, il faut songer à le consolider, et non à le remplacer. C'est là qu'est la supériorité de la candidature de M. Bruas. »

On lit dans le *Patriote* du 4^e septembre :

« M. Maillé a été dans ces derniers temps élu juge titulaire au Tribunal de commerce d'Angers, et membre du Conseil général. »

Le *Patriote* oublie de dire à ses lecteurs que — dans des temps plus rapprochés — M. Maillé, bien que s'étant présenté au suffrage des électeurs, N'A PAS ÉTÉ RÉÉLU juge titulaire au Tribunal de commerce d'Angers ; et qu'il n'est pas du tout prouvé qu'aux prochaines élections du 4 octobre 1874, M. Maillé soit réélu membre du Conseil général de Maine-et-Loire.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« L'*Etoile* d'Angers affirme que la candidature a été offerte par les légitimistes à M^e Freppel, qui n'a pas cru devoir l'accepter.

« L'évêque d'Angers est une grande intelligence et un noble caractère. Il a compris que sa candidature n'aurait d'autre effet que de diviser les voix conservatrices. En refusant de la laisser produire, il donne à tout le parti conservateur un nouvel exemple de son patriotisme éclairé. »

Beaucoup de royalistes et l'immense majorité des conservateurs de l'Anjou croient que le moment est toujours venu de s'opposer au succès d'un radical ou d'un bonapartiste. C'est pourquoi, répudiant énergiquement l'abstention qui serait à la fois coupable et ridicule, ils voteront avec ensemble pour M. Ch. Bruas, parce qu'il est le seul candidat vraiment conservateur ; parce que seul il représente vraiment la politique d'apaisement et de garantie sociale qui est notre suprême ressource en l'état de division des partis.

L'avis presque général, constaté par les informations qui nous viennent de tous les points du département, est que la candidature de M. Ch. Bruas réunira au premier tour de scrutin une majorité considérable.

(Union de l'Ouest)

Chronique générale.

Une nouvelle qui a produit une très-vive sensation dans le monde politique, tant en France qu'à l'étranger, a été mise en circulation ces jours-ci par des correspondances d'Allemagne. Elles annonçaient que les garnisons de Huning et de Colmar, qui doivent prendre part aux grandes manœuvres du 14^e corps d'armée allemand, dans la partie sud du grand-duché de Bade, devaient traverser le territoire suisse près de Bâle.

Aucune raison sérieuse ne peut légitimer un acte qui constitue une grave violation des lois qui ont présidé jusqu'ici aux relations internationales.

Au moment des événements de 1870, on se rappelle que la question du passage des armées belligérantes sur le territoire d'une puissance neutre fut débattue avant même le commencement des hostilités. La pensée que les troupes françaises pussent traverser la Belgique pour aller attaquer la Prusse fut rejetée avant même que nous eussions songé à l'émettre. La diplomatie ne se contenta pas de formuler une opinion à cet égard, elle proclama de nouveau ce principe, à savoir : la défense formelle pour tout corps d'armée de franchir la frontière d'un Etat neutre.

La Suisse s'est déjà inféodée à la Prusse en obéissant au prince de Bismark qui l'a engagée dans sa politique d'intolérance à l'égard du clergé et des populations catholiques. Aujourd'hui, la république helvétique, jadis si fière de sa liberté, si jalouse de son indépendance, subit comme l'Italie le joug allemand et courbe la tête devant les prétentions et les exigences du grand chancelier.

Si elle ouvre aujourd'hui son territoire aux manœuvres de l'armée prussienne, que pourra-t-elle, demain, refuser aux hommes de Berlin ?

On annonce le retour prochain du contre-amiral Ribourt, rapportant le dossier de l'enquête sur l'évasion de Rochefort.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Plusieurs journaux se demandent comment il se fait que le ministère de la guerre n'ait pas encore livré à la publicité le rapport de M. le général Lewal sur l'évasion de Bazaine.

« Les journaux qui se posent cette question ne se rendent pas un compte très-

exact de la mission confiée au général Lewal.

» Le général Lewal n'est pas et ne pouvait pas être chargé de procéder à l'instruction judiciaire de l'affaire dont il s'agit. Cette instruction est confiée aux magistrats compétents.

» M. le général Lewal, chef d'état-major du corps d'armée dans les limites duquel se trouve l'île Sainte-Marguerite, a été délégué par le ministère de la guerre pour procéder à une enquête sur l'évasion.

» Les résultats de cette enquête sont consignés dans un rapport qui a été communiqué aux magistrats chargés de procéder à l'instruction judiciaire.

» C'est donc à la magistrature, et à elle seule, qu'il appartient de décider si le rapport qu'elle a entre les mains doit être livré à la publicité.

» Une telle initiative ne saurait venir, en tout cas, du ministère de la guerre. »

« On nous assure, dit la *Patrie*, que M. le comte de Chambord vient d'adresser à M. de Franclieu une très-longue lettre qui renferme les vœux du prince sur la ligne de conduite que doivent suivre ses partisans. »

Il est bien entendu que nous n'extrayons les nouvelles des journaux précités que sous toutes réserves et à titre de renseignement.

On recommence à s'occuper beaucoup de l'*Orénoque*. Nous lisons à ce sujet dans le *Moniteur universel* :

« La frégate l'*Orénoque* reste à Civita-Vecchia. M. Bory, officier d'administration, qui avait fini son temps d'embarquement sur cette frégate, est remplacé par un aide-commissaire, dont le service durera pendant un an. »

Le *Progrès du Var* donne la même nouvelle, et se dit en mesure d'affirmer « que cette frégate est maintenant plus que jamais dans la station de Civita-Vecchia. »

Mais des affirmations toutes contraires sont énoncées par d'autres journaux français et étrangers.

Voilà encore un point sur lequel il serait bon d'interroger le gouvernement.

Le voyage de l'empereur d'Autriche en Italie n'aura pas lieu ; c'est un nouvel échec pour M. de Bismark. Celui-ci avait entrepris de décider l'empereur François-Joseph à faire une visite au roi Victor-Emmanuel afin de le brouiller avec le Pape et de l'associer publiquement à sa politique anti-catholique.

On lit dans le *Soir* :

M. Jules Ferry, député des Vosges, assistait à un banquet agricole qui a eu lieu il y a quelques jours à Saint-Dié.

M. Jules Ferry a porté un toast dont la première phrase a soulevé un incident fort joyeux, mais assez triste pour l'honorable député.

— Messieurs, a-t-il dit, je vous propose un toast qui est, j'en suis sûr, dans vos cœurs, comme il est dans le mien : A nos chers absents ! A nos frères séparés ! Aux membres arrachés de la patrie !

A ces mots, quelques radicaux se lèvent, grimpent sur leurs chaises, de là sur la table.

— Oui, crient-ils, buvons à nos frères séparés, aux membres arrachés de la patrie, à nos amis de la Commune de Paris.

M. Ferry parut peu flatté de l'interprétation donnée à ses paroles, oubliant que c'était là une juste punition des pitoyables actes politiques dont sa vie est ornée, et qu'à juste titre on peut le taxer de sympathie pour les hommes du 18 mars. Le député des Vosges a continué en expliquant la phrase que nous venons de citer.

M. Ferry voulait désigner les Lorrains annexés.

La *Gazette de France* ayant écrit :

« Ce n'est pas seulement le principe monarchique, c'est avant tout l'intérêt français que nous défendons quand nous soutenons la cause de don Carlos. »

Le *Siècle* lui répond :

« L'intérêt de la France est de repousser loin d'elle, de flétrir, comme il le mérite, un malfaiteur qui porte la guerre civile dans son pays, massacre et dépouille des populations entières. »

Nous n'avons pas ici à nous prononcer pour ou contre don Carlos, et à le condamner ou à l'absoudre ; mais si le *Siècle* proclame avec raison que « l'intérêt de la France est de repousser loin d'elle, de flétrir, etc., etc., les malfaiteurs qui portent la guerre civile dans leur pays, qui massacrent, etc., etc. » comment le *Siècle* ne flétrit-il pas avec nous, au nom de l'intérêt français, le 4 septembre et le 18 mars ? Comment, pendant l'atroce Commune, qui brûlait et ensanglantait Paris, sous les yeux des Prussiens, au plus fort de la lutte sociale, le *Siècle* a-t-il pu écrire, entre autres phrases pareilles, cette phrase abominable qui se dressera éternellement contre lui :

« Entre Paris et Versailles nous ne penchons point ! »

NOS PLACES FORTES.

Les places fortes qui couvrent notre territoire sont en ce moment l'objet d'un examen approfondi.

Le général de division Frossard visite les places de Toul, de Mézières, de Verdun, de Longwy, de Montmédy, et de Vitry.

Le général de division Dourelaine inspecte celles de Rennes, de Cherbourg, de Brest et de Lorient.

Le général de division Dubost s'occupe spécialement des travaux de défense de Paris et de Versailles.

Le général de brigade Billaut se rend compte de l'état actuel de Lyon, de Grenoble, du Fort-Barrault, d'Embrun, de Briançon, de Marseille et de Toulon.

Le général de brigade Cadard inspecte notre frontière du Nord, visitant successivement les places de Lille, de Douai, de Cambrai, de Bouchain, de Valenciennes, de Condé, de Maubeuge, de Landrecies, de Dunkerque, d'Amiens, de Laon, de La Fère et d'Arras.

Le général de brigade Chareton examine notre frontière de l'Est, et notamment les places de Besançon, de Langres, de Belfort, de Chaumont et de Bourges.

Le général de brigade Boissonnet parcourt notre frontière du Midi en passant par Montpellier, Perpignan, Carcassonne et Narbonne.

Notre frontière au sud-est est inspectée par le général de brigade Dupouët qui visite successivement Toulouse, Foix, Montauban, Cahors, Bayonne, Pau, Tarbes, Bordeaux et La Rochelle.

Le général de brigade Jovain s'occupe du centre de la France et notamment de Tours, de Châteauroux, de Poitiers, de Niort, d'Angers, de Saumur, de Limoges, de Périgueux, de Clermont, du Puy, de Saint-Etienne et de Montluçon.

Enfin le général de brigade Blondeau visite Rouen, le Havre, Le Mans, La Flèche, Châteaudun, Auxerre, Laval et Orléans.

Quant à l'Algérie, c'est le général de brigade Farre qui a été spécialement chargé de s'assurer de l'état des places d'Oran de Constantine et d'Alger.

Les résultats de cette vaste inspection seront centralisés au ministère de la guerre pour être ensuite soumis au comité des fortifications, dont la plupart des généraux du génie que nous venons de désigner font d'ailleurs partie.

Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

On s'est beaucoup occupé dans le monde politique d'un récent article de la *Nouvelle Presse Libre*, dans lequel on pressait vivement l'empereur d'Autriche de faire une visite à Victor-Emmanuel.

D'après une lettre de Berlin, adressée au *Tages-Presse*, de Vienne, l'article en question aurait été inspiré par le prince de Bismark, qui travaille, comme on le sait, depuis longtemps, à brouiller l'Autriche avec le Pape.

« M. de Bismark, dit le correspondant de la feuille viennoise, avait fait le calcul suivant : « Rien ne pourrait être plus utile dans ma lutte en faveur de la civilisation que

faire brouiller aussi complètement l'Autriche avec le Pape et le clergé catholique. Il est vrai que le ministre des cultes d'Autriche a été jusqu'ici assez habile pour éviter une rupture avec eux. Mais pourquoi n'essaierais-je pas d'engager l'empereur François-Joseph à faire une visite à Victor-Emmanuel ? Une semblable démarche aurait l'influence la plus funeste sur les relations du cabinet de Vienne avec le Pape et les évêques autrichiens ; mais je tirerais, de mon côté, de cette démonstration, les avantages les plus précieux.

» Si le souverain catholique d'un Etat catholique comme l'Autriche ne se faisait pas scrupule de jeter le gant au Pape, d'une façon aussi ostensible, et de mettre de côté tous les égards qu'il doit au chef de l'Eglise catholique, tous les arguments que l'on tire du protestantisme de la Prusse pour blâmer la lutte de ce pays contre le clergé catholique seraient anéantis d'un seul coup. En même temps, j'attacherais si solidement l'Autriche à l'Allemagne, qu'elle serait désormais forcée d'être avec nous dans toutes les circonstances, qu'elle le voudrait ou non. A l'œuvre donc, il faut que l'empereur Guillaume aille à Rome, afin que l'empereur François-Joseph y aille aussi. Il ne sera pas difficile de prouver au cabinet autrichien par un article de fond bien senti que le sort de l'Autriche dépend de ce voyage et que l'empire serait perdu si l'empereur François-Joseph laissait l'empereur Guillaume aller seul à Rome.

» Voilà ce que pensait M. de Bismark, chancelier de l'empire d'Allemagne, et c'est aussi ce qu'il fit, bien entendu, jusqu'à l'article de fond seulement. Mais il ne put aller plus loin. L'indignation bien visible que cette tentative sans précédent a causée à Vienne a rendu inutile le reste de l'intrigue. Il est tout naturel maintenant qu'on ait décommandé, dans la *Correspondance provinciale*, de Berlin, le voyage que l'empereur Guillaume devait faire à Rome, car ce voyage, qui était destiné purement et simplement à amener celui de l'empereur François-Joseph, n'a plus aucun but aujourd'hui. Quant à M. de Bismark, il est, dit-on, furieux de ce que l'on a confié à des mains si inhabiles l'exécution d'un projet si finement conçu. »

ESPAGNE.

Hendaye, 2 septembre.

Officiel. — Les victoires du 29 et du 30 sont plus importantes qu'on ne le croyait. Zavala et Loma, avec un convoi de 46,000 républicains, ont été battus et repoussés à Miranda. Une autre colonne sortie de Vittoria a été également repoussée.

La garnison de Bilbao a fait une sortie le 27, elle a délogé les carlistes d'une maison fortifiée ; après un combat acharné, les carlistes ont recouvert leurs positions, rejetant partout les républicains et le général Montero Rios, à la baïonnette ; le marquis de Valdespina commandait la bataille.

Moriones a apparu de nouveau dans la nuit du 30 devant Puente della Reina ; il s'est retiré avant-hier à Larriga, sans accepter le combat que lui offraient les carlistes.

Bourg-Madame, 2 septembre.

Hier soir, à 9 heures, la lutte a recommencé à Puyceda.

Les carlistes ont fait usage de tous leurs moyens de destruction : bombes, fusées incendiaires, etc.

Des granges ont été incendiées à 30 mètres de la porte d'Espagne.

L'attaque a duré jusqu'à deux heures du matin. Les carlistes étaient commandés par le cabecilla Mora, venu de Tarragone.

Tous les chefs carlistes sont venus tenter l'assaut. Tous ont été repoussés avec de grandes pertes.

L'EX-CAPITAINE DOINEAU.

Le *Gaulois* publie une correspondance de Nice donnant des renseignements intéressants sur l'ex-capitaine Doineau, et les faits qui ont motivé son arrestation. Nous reproduisons ces renseignements sous toutes réserves :

« C'est sur un mandat d'amener lancé par le parquet de Grasse que Doineau a été arrêté dans son domicile, villa Gastaud, vendredi soir, vers huit heures, par MM. Cathala, commissaire central, et Georges, commis-

saire d'arrondissement, accompagnés de quatre ou cinq agents en bourgeois. » L'autorité n'ignorait pas les relations qu'entretenait Doineau avec Bazaine. Le capitaine correspondait souvent par lettres. Mais, comme ces dernières étaient lues scrupuleusement à l'entrée ou à la sortie du fort, l'inspection minutieuse à laquelle elles étaient soumises leur enlève toute espèce d'importance.

» Doineau aurait donc été tout à fait oublié, si une singulière circonstance n'était venue appeler sur lui l'attention de la justice. Il y a de cela quelques mois, Bazaine adressa à Paris, à M. X..., le directeur d'un gymnase bien connu, une caisse contenant je ne sais quoi. Sur la caisse, un carton avait été cloué, portant l'adresse de X.... Jusque-là, il n'y a rien que de très-normal. Mais voici où la chose se complique — aux yeux de la police. Celle-ci, en effet, j'ignore comment, met la main sur le fameux carton et découvre sur le côté opposé à celui où figure l'adresse de X... une seconde adresse, celle, à Nice, du capitaine Doineau, écrite au crayon.

» Il n'en fallut pas davantage. A tort ou à raison, Doineau devint suspect, et c'est en raison de cette suspicion qu'une perquisition eut lieu chez lui la veille de son arrestation.

» On trouva tout d'abord dans le jardin un gymnase installé pour ses enfants, et composé de cordages et de crochets envoyés de Paris. La liste des objets ayant été demandée au fournisseur, on put facilement contrôler si les pièces expédiées étaient au complet. Pas une ne manquait à l'appel. Toutefois on a cru, en outre, devoir saisir le gymnase, dans le but de le présenter à celui qui l'a vendu. On veut savoir si le fournisseur reconnaîtra sa marchandise.

» On a également saisi un certain nombre de lettres de Bazaine qui portent, au crayon, le visa du directeur de Sainte-Marguerite. Ces lettres ne contenaient rien de particulier.

» La visite de l'autorité n'a amené, en dehors de cette correspondance, la découverte d'aucune trace de complicité de la part de Doineau dans l'évasion de Bazaine.

» Il n'en est pas moins vrai que Doineau est aujourd'hui en état d'arrestation. A l'arrivée des deux commissaires, il ne fit pas l'ombre d'une résistance. Il ne put néanmoins s'empêcher de dire :

« — Voilà pourtant où me conduit le souvenir que j'ai gardé au maréchal Bazaine. »

» En effet, Doineau dit à qui veut l'entendre qu'à l'époque où il était officier, le maréchal n'a jamais usé envers lui que de bons procédés. Il s'en est souvenu, et ses lettres, ajoute-t-il, ont été purement et simplement dictées par une reconnaissance de vieille date.

» Doineau a été transféré le 29 à Grasse.

» L'ancien chef des bureaux arabes peut avoir de cinquante-quatre à cinquante-six ans. Il est grisonnant. Très-grand de taille, il se fait remarquer par une tenue sans cesse négligée et un large chapeau de paille qui lui donne l'air d'un planteur.

» Avant la guerre, Doineau était employé à Monaco, par l'administration du Casino, à la direction des travaux. Certaines difficultés survenues dans la principauté l'ayant obligé à partir, il vint habiter Nice. Son départ contraria fort M. Blanc, le propriétaire des jeux. Homme d'énergie, il savait mener les ouvriers militairement. C'est assez dire que ceux-ci ne l'ont point regretté.

» Cependant, il ne quitta pas Monaco sans emporter dans sa poche un papier signé : « Blanc, » lequel lui reconnaissait une rente annuelle de six mille francs, pendant une dizaine d'années, je crois.

» Depuis quinze mois à peu près, il habitait, sur la route du Var qui mène au champ de courses, l'ancienne villa Gastaud, actuellement la propriété de M. Blanc. En échange de l'entretien, il lui était fait abandon de tous les produits.

» C'est-à-dire qu'il vivait complètement en rentier. »

A la suite de cette correspondance, le *Gaulois* publie la dépêche suivante, dont nous avons parlé :

« Nice, 31 août, 8 h. du soir. » M. Doineau, dont je vous ai télégraphié l'arrestation, avait été relaxé samedi soir, après un premier interrogatoire. Mais hier, à minuit, sur un ordre émané du procureur général près la cour d'Aix, et portant cette

menti
nouve
nier a
la pri

Le
articl

« O
damm
hier, l
cour
rét dé
Doine
neur e
Doine
mort e
pétuit
dégrad
ger l'a
damm
entend
grâce.
pereur
nous
entière
» L
été cor
cat gé
quisic
être co
12 nov
une dil
tant d
avait é
desque
de la F
un mé
uns tu
L'instr
sa une
que le
laque
double
même,
dirigé
le mas
» P
qui ay
tion a
encore
tions.
deux p
taine l
renfer
établi
posses
les plu
dilaté
» D
leu d
à l'enl
l'évasi
faut le
grande
M. Doi
naitre
ranée ;
pouvai
dans le
gasque
sance
et des l
» O
sous l
le dire
montr
lui ind
d'un l
parlé.
Doine
parait
Doine
pour
cen. »

Le
manié
tr. qu
mars
de liq
de la
Un
créé à
portai
liaire
d'artil
Les
39 m
milio
milio

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Salon de 1874 : Jeune fille de l'Herzégovine menant des chevaux à l'abreuvoir, tableau de M. J. Cermak; Serpédon, tableau de M. Henri Lévy; Paris : le Concert des Champs-Élysées; voyage du président de la République dans les départements de l'Ouest (douze sujets); le Déjeuner, tableau de M. L. Perrault; l'embarcation de gala du Maharajah de Cachemire; les tombes des géants dans l'île de Sardaigne. — Rébus.

En outre du drame émouvant de M. Octave Feuillet, le Sphinx, qui paraît actuellement dans l'Univers illustré, ce journal vient de commencer la publication d'un roman entièrement inédit de M. Henri Conscience. Dans cette nouvelle œuvre, intitulée : le Remplaçant, on retrouvera ces rares qualités de sentiment sincère et d'observation délicate qui ont si justement consacré la réputation de l'auteur du Gentilhomme pauvre, de Deux enfants d'ouvriers et de tant d'autres romans où l'irréprochable moralité s'unit au plus touchant intérêt.

Un numéro contenant la nomenclature complète des PRIMES offertes par l'Univers illustré sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 82^e fascicule, PRE à PRO, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendu sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gaïres, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Compaert, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

EPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdon, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ, Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise

encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMANDEUR, épicerie, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers : 5 heures 45 minutes du matin. 11 — — — du soir. 6 — 10 — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur : 5 heures 40 minutes du matin. 10 — 35 — — du soir. 5 — 35 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 SEPTEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	63 95	» 22	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	690	» 5	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	433 75	» 50	» »
4 1/2 % jouiss. mars.	92 75	» 25	» »	Crédit Mobilier.	288 75	1 25	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	586 25	6 25	» »
4 % jouissance 22 septembre.	75 50	» »	» »	Crédit foncier d'Autriche.	540	» »	2 50	Société autrichienne, j. janv.	722 50	» »	2 50
5 % Emprunt 1871.	» »	» »	» »	Clarentes, 400 fr. p. j. août.	337 50	» »	» »	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	99 65	» 30	» »	Est, jouissance nov.	535	» 50	» »	Orléans.	297 50	» »	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	219	» »	» »	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	918 75	3 75	» »	Paris-Lyon-Méditerranée.	294 75	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	440	» »	» 50	Midi, jouissance juillet.	632 50	» 50	» »	Est.	291	» »	» »
1865, 4 %.	482 50	» »	» »	Nord, jouissance juillet.	1075	» »	5	Nord.	303	» »	» »
1869, 3 % t. payé.	306	» 1	» »	Orléans, jouissance octobre.	878 75	» 1	25	Ouest.	289	» »	» »
1871, 3 % 70 fr. payé.	280	» »	» »	Vendée, 350 fr. p. jouiss. juill.	905	» »	» »	Midi.	295	» »	» »
Banque de France, j. juillet.	387 50	» 12	50	Compagnie parisienne du Gaz.	766 25	» 1	25	Deux-Charentes.	270	» »	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	545	» 1	25	Société immobilière, j. janv.	32 50	» 2	50	Vendée.	261	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	» 15	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	250	» »	» »	Canal de Suez.	492 50	» »	» »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	» »	» »								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	892 50	» »	» »								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 08 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus. 9 — 01 — — — omnibus. 1 — 33 — — — soir, omnibus. 4 — 19 — — — express omnibus. 7 — 27 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte. 8 — 20 — — — omnibus. 9 — 50 — — — express omnibus. 12 — 38 — — — soir, omnibus. 4 — 44 — — — omnibus. 10 — 28 — — — express-poste. Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A CEDER.
De suite,
LA MAISON DE COMMERCE
De M. MENIER
Négociant-Distillateur
A SAUMUR.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. GUÉRI, levée d'Enceinte, à M. Proust, rue Beaufort, ou à M^r CLOUARD, notaire. (314)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le lundi sept septembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez le sieur Louis Dupuis, aubergiste près la Gare, rue de Rouen, à Saumur, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :
Quatre lits complets, armoire, buffets, draps, effets, huit tables, vingt-quatre tabourets, chaises, verrerie, batterie de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le mardi huit septembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison de M. Frédéric Pellé, marchand de vins, liqueurs et eau-de-vie en gros, à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 12, à la vente publique aux enchères de son mobilier et de ses marchandises, à la requête de M. Guérim, administrateur judiciaire des biens dudit sieur Frédéric Pellé.

Il sera vendu :
Amenblement de salon, guéridon, tables de jeu, table de toilette, glaces, pendules, candélabres, flambeaux, commodes, lits, couettes, matelas, édredons, couvertures, couvre-pieds, rideaux de lits et de croisées, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, argenterie, effets, porcelaine,

cristaux, armoires, tables, chaises, piano, batterie de cuisine, etc.

MARCHANDISES: Vins rouges et blanc en bouteilles, vin champagnisé, cognac en fût et en bouteilles, armagnac, kirsch, bitter, absinthe, vermouth, rhum, raspad, madère, cassis, frontignan, malaga et quantité de différentes bonnes liqueurs; plusieurs raquettes de vinaigre, six beaux foudres de différentes grandeurs, robinets en cuivre, quarante barriques et poinçons vides, quantité de petits fûts neufs, outils de tonnelier, bascule et autres objets.

ORDRE ET CONDITIONS DE LA VENTE.

Mardi 8, vente du mobilier et de l'argenterie; mercredi, vente des vins, liqueurs et eau-de-vie; pour en faciliter la vente, les droits de circulation et d'entrée seront à la charge de la vente; jeudi, continuation du mobilier et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

Par suite de faillite,
UN FONDS DE BOULANGERIE
Bien achalandé,
Situé à Saumur, rue des Capucins.
Dépendant de la faillite du sieur Augustin Briandeau.

S'adresser, à Saumur, à M. GUÉRI, syndic de la faillite, rue d'Alsace, 15 (ancienne rue de la Levée-d'Enceinte). 000

A VENDRE
UNE VOITURE-PANIER
A quatre roues.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
BON CHIEN D'ARRÊT, braque 28 mois, dressé, allant à l'eau.
S'adresser à M. RAYÉ, menuisier à Fontevrault. (377)

A VENDRE
MAGNIFIQUE CHIEN D'ARRÊT
Dressé, âgé de deux ans.
S'adresser à M. CARRÉ, garde à Saint-Gilles, près Bourgueil (Indre-et-Loire). (392)

ON DEMANDE UNE JEUNE FILLE,
de bonne famille, pour domestique.
S'adresser à M^r MORIN, au Pont-Fouchard. (404)

BARTHE

DOREUR, ARGENTEUR ET VERNISSEUR
Sur tous métaux.
Remise à neuf des vieux bronzes dorés et marquerie.
Spécialité de dorure au mercure mat et or moulu.
Rue Saint-Jean, N° 31, à Saumur.

A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre,
On demande un apprenti.

UNE MAISON DE COMMERCE (nouveau et mercerie), des environs de Saumur, DEMANDE, comme apprenti, une JEUNE FILLE se destinant au commerce. Elle sera de suite logée, nourrie et blanchie. Inutile de se présenter sans de très-bons renseignements.
S'adresser au bureau du journal.

CHEMINÉES DE MARBRE.

M. LORRAIN
PLATRIER,
Rue d'Orléans, à Saumur,
A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à sa maison l'article **Cheminées de marbre** en tous genres, de tous styles et de toutes provenances, et réclame les ordres des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

AVIS

Quatre compagnies d'assurances (incendie, vie, grêle et bétail) demandent un Directeur pour l'arrondissement de Saumur. Fortes remises ou traitement fixe. Il n'est pas indispensable d'habiter le chef-lieu. Ecrire à M. MARTET, 23, place du Balliement, Angers. (395)

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^r Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent).
Ecrire franco à M. MIGNAL-SIMON, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^r Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES.
Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.
4 fr. PAR AN pour Paris et les départements.
En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.
ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC.

GUÉRISON INSTANTANÉE
NEURALGIES (faciales), MIGRAINES (non gastralgiques), OTALGIES (de l'oreille), MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient cariées).
AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement inoffensive; appliquée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'épilepsie et les attaques d'apoplexie. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.
L'inventeur a obtenu le meilleur mode de CONSERVATION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à servir instantanément dans les cas de urgence. Prix, 4 fr. — Flacon contenant sept et dix jours.
A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergue; rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (245)

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN
REMBOURSABLE MOYENNANT DES
GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.
(Le moindre gain est de fr. 46)
d'un total de
26,950,000 LIRE ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU
LE 1^{er} OCTOBRE 1874.
Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.
Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.
Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage.
S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS
A GENEVE.
Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats.
P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.
CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.